Ile d'Arz : les maraichers s'expriment

N'ayant jamais communiqué publiquement sur l'affaire dite « Des maraichers de l'île d'Arz», nous nous devons de répondre à la parution d'un texte intitulé "chronologie des maraichers" rédigé par des élus et publié sur le site internet de la mairie de l'île d'Arz.
http://mairie-iledarz.fr/lledarz2/index.php/actualites1/36-les-actualites/807-chronologie-maraichers

En effet, cette chronologie est pleine d'inexactitudes et d'informations erronées qui tendent à nous décrédibiliser, c'est pourquoi il nous semble important de les corriger et de les agrémenter pour une bonne compréhension de tous.

Nous avons répondu à l'appel à projet de la mairie de l'île d'Arz en proposant un dossier basé sur trois ateliers, le principal étant le maraichage bio, les deux ateliers complémentaires étant l'apiculture et la production de plantes aromatiques et médicinales en bio également. L'appel à projet, visait une installation en maraichage bio pour une famille vivant sur l'île avec un projet économiquement viable.

Après plusieurs entretiens en mairie, le choix de cette dernière se portait sur notre candidature en mars 2014. Notre venue était conditionnée sur plusieurs critères dont celui de l'installation de tunnels de production.

La semaine suivante, nous apprenions le changement de maire et demandions si le projet était toujours d'actualité et le soutien de la mairie identique. La réponse fût positive.

Lors de l'été et de l'automne 2014, nous avons effectué de nombreux allers/retours entre notre domicile dans le Trégor et l'île d'Arz pour venir faire la conversion des parcelles en bio, les défricher, commencer à travailler les terres pour faire des rotations d'engrais verts et apporter des matériels.

A nul moment, nous n'avons installé de tunnel durant cette période :

Eté- Automne 2014 :

- *La mise en place, à titre de test, d'un tunnel a été une initiative malheureuse notamment parce que ce n'était pas à l'emplacement prévu. »*

Le tunnel « test » fut installé au printemps 2015, pas en 2014. Une initiative malheureuse…Peut-être…Tout dépend de quel point de vue on se situe, car à cette période, nous avions déjà beaucoup investit et nous devions déposer de gros dossiers de prêts pour notre installation et avant de faire de lourds investissements dans nos outils de production, nous voulions être sûrs de ne pas avoir de problème, car nous avions été informés que des personnes feraient objection à l'installation des tunnels.

La réaction fût rapide, car le lundi suivant au secrétariat de la mairie de l'île d'Arz ou nous devions déposer la déclaration préalable d'installation des tunnels, nous avons eu l'honneur de rencontrer Mme Annick Lefranc-Denis qui n'était pas contente après les maraichers. Ce fût l'occasion de nous présenter ainsi que le dossier complet d'implantation des tunnels et de l'aménagement paysagé prévu et validé par la suite par l'architecte des bâtiments de France. Cette dame a eu connaissance du dossier complet dès notre première rencontre…Nul besoin d'épiloguer sur la suite.

Notre arrivée sur l'île fût effective en décembre 2014 et l'accueil de la population fût chaleureux et notre intégration rapide.

En janvier puis en mars 2015, deux réunions ont lieu en mairie pour éclaircir des points techniques dont celui des tunnels, tous les points sont validés. Nous continuons à travailler.

En juin 2015, l'avocat de l'association des amis des chemins de ronde qui a été alerté par une personne de l'île (???) dépose un recours contre la déclaration préalable. A préciser que deux membres de l'Umivem (qui fédère des associations dans le but de défendre et mettre en valeur le patrimoine breton) nous ont contactés, se sont déplacés sur les parcelles et ont pris connaissance du dossier. Ces deux personnes se sont abstenues de voter le recours contre l'implantation des tunnels !

Haie arbustive protégeant un tunnel chez des maraichers en Ille et vilaine

Avec le soutien du programme « Breizh Bocage », 4 ans après implantation

Juin-Juillet 2015 :

- *Les maraîchers ont quitté l'île et la mairie n'arrive pas à les joindre"*

En juin, nous étions sur l'île, mais effectivement en juillet et aout, nous avons dû laisser notre logement pour des locations saisonnières comme stipulé sur le bail, mais nos téléphones et boites mails étaient toujours en activité.

10 Septembre 2015 :

- *La proposition d'une parcelle jouxtant la ferme communale n'est pas acceptée (sol impropre à la destination)*
- *Un logement gratuit leur est proposé dans l'attente d'une solution.*
- *Une réunion est suscitée par la mairie avec Luc Foucault (Vice-président du PNR dans le rôle de médiateur) - JF Bato* (et Aude Salmon !)- *la Confédération paysanne – et l'Association maraîchers bio. La mairie admet tout à fait le préjudice subi et reconnaît le travail accompli sur ses terrains.*
- *Reste à trouver un accord sur le montant de l'indemnisation. »*

La mairie nous a proposé une parcelle avec des roches affleurantes pour faire du maraichage, ce qui n'est évidemment pas adapté, elle nous propose dans le même temps un logement gratuit à libérer pour la saison estivale. N'ayant plus de projet sur l'île, aucunes solutions concrètes évolutives à notre situation, il nous est insupportable de voir tout notre travail réduit à néant et regarder les parcelles repartir en friche. Nous quittons l'île car nous n'y avons plus d'avenir.

Malheureusement, après avoir travaillé pour notre installation agricole sur l'île, nous n'avions ni contrat de travail ni fiche de paie à présenter, nous n'avons pas pu trouver de logement. C'est un ami menuisier en retraite qui nous a proposé son atelier après que l'on ait vécu quelques temps dans notre fourgon avec nos enfants.

Cette réunion du 10 septembre 2015 (« suscitée par la mairie » nous cherchions surtout des informations sur notre avenir et l'avons provoquée mais soit, elle eut lieu en mairie) fût intéressante car le PNR et les syndicats qui nous soutiennent (Confédération Paysanne et le Groupement des Agriculteur Bio « GAB 56 » et non l'association des maraichers bio) étaient présents. Nous apprenons que la déclaration préalable a été annulée, ce qui signifie l'arrêt du projet, car sans tunnel, pas de production de légumes d'été donc pas de viabilité économique. Nous tombons de haut car à plusieurs reprises la mairie nous avait assuré de son soutien.

Lors de cette réunion, le thème de l'indemnisation ne fût pas abordé. Elle le fût seulement lors d'un courrier reçu de la part de la mairie le 5 novembre 2015 qui nous demandait les justificatifs permettant une indemnisation.

Nous avons alors contacté la chambre d'agriculture pour avoir des barèmes horaires de tarifs agricoles et avons photocopié toutes les factures en lien direct avec notre travail sur les parcelles.

Dans ce courrier envoyé à la mairie, nous présentons une globalité des frais engagés pour cet appel à projet : frais de transport (barge, déplacement), achat de matériel, heures de travail…pour un total de 64 612€

Nous différencions l'achat de matériel acquis en propriété, du reste , qui est au bénéfice des parcelles communales, défrichement, certification bio, amendement calcique et organique, semences, heures de travail, transport….ce qui représente 46 515€ (la mairie dispose du détail et des factures). Nous avons également demandé à trois reprises le rapatriement de nos matériels agricoles, toujours bloqués sur l'île. Ces trois demandes sont toujours restées sans réponse.

Il faut préciser que la mairie n'a pas déboursé le moindre centime dans notre accompagnement d'installation.

Donc, quand on lit ceci, nous ne pouvons que réagir :

3 Février 2016 :

- *une réunion « est suscitée » par la mairie avec le couple Bato : assurance de la part de la mairie de sa volonté d'indemnisation mais qui en doit déterminer le montant ? La mairie lui proposait 1 an de salaire au SMIC !*
- *En fin de réunion, JF Bato exprime sa volonté d'obtenir 61.488€ ; en cas de refus de ce montant, il engagerait une procédure auprès du tribunal. »*

Cette réunion a eu lieu en mairie avec Mme le maire (Marie-Héléne Stephany) et deux adjoints, Mr Boydron et Mr Poidevin ainsi que notre couple.

Nous leur avons demandé de nous faire une proposition honorable sur les bases du courrier de novembre 2015 (soit 46 515€), nous avons également évoqué le fait que nous devions tout mettre en œuvre pour éviter une procédure juridique qui ne serait bénéfique pour personne.

Lors de cette réunion, les élus présents, nous ont confirmé ne pas nous avoir oublié, qu'ils pensaient bien à nous et qu'ils avaient le souhait de nous indemniser. Leur souci majeur ce jour-là étant de trouver la ligne de trésorerie adéquate pour que le trésorier général ne les « retoquent pas » lors du vote du budget du 25 mars 2016.

Aucune proposition ne nous a été faite ce 3 février 2016. A aucun moment, nous n'avons réclamé 61 488€ (qui correspondent à quoi?) et encore moins menacé d'engager une procédure juridique (qui servirait à qui et à quoi en temps de négociation ?)

Doit-on rappeler que « lui » n'était pas seul, car c'est bien un couple qui a été recruté et c'est bien un couple qui a travaillé et qui devait s'installer, ce qui correspond à deux personnes.

Le seul élu présent à cette réunion et co-signataire de ce texte fait une bien laide interprétation de nos échanges.

Peut-être que nous n'aurions pas du défricher les parcelles, peut-être même que nous n'aurions pas dû venir vivre sur l'île comme l'a supposé cet élu, mais l'appel à projet visait un couple vivant sur l'île et une parcelle identifiée, en friche, à nettoyer, que personne ne s'est engagé à faire pour nous.

De plus, ce même conseillé, nous annonce qu'ils ne connaissaient pas les bases du projet. Malheureusement, les deux conseillers qui connaissaient et maitrisaient le mieux le dossier ont démissionné, l'ancien maire n'est plus en place, mais un dossier existe en mairie avec tous les documents relatifs à notre installation.
On nous dit que nous avons facturé les sentiments et que nous demandons beaucoup pour avoir peu.

Quelle obstination à penser vers le négatif, nous sommes tristes de cet état d'esprit. Peut-être comprendrez-vous à un moment que nous ne fonctionnons pas ainsi et ne faisons pas ce genre de calculs. Nous avons des valeurs qui ne semblent vraiment pas correspondre aux vôtres, nous nous efforçons de regarder devant, d'avoir des pensées positives d'autant plus face à des réactions de ce type. Ce 3 février au matin, vous avez tout de même envoyé un mail à la chambre d'agriculture pour demander si les chiffres présentés étaient exacts (chiffres en votre possession depuis novembre).

Nous étions d'accord pour *«travailler en équipe et ne pas hésiter à échanger (sans interlocuteur interposé) afin de trouver une solution. »* car nous le faisions depuis le début, mais alors pourquoi nous dire que vous devez vous « blinder ».

18 février 2016 :

- *Devant la dégradation des relations, la Mairie, soucieuse d'aboutir à un compromis fait appel à son avocat, Me Lahalle, pour trouver, avant le Conseil Municipal de fin mars, une transaction amiable avec l'avocat du couple Bato. Pour Me Lahalle, le seul tort du maire est d'avoir signé la Déclaration Préalable ; il recommande au maire de ne plus communiquer directement avec JF Bato.*
- *L'avocat de la Mairie tarde à réagir et la solution n'est donc pas proposée comme prévu au Conseil Municipal de fin mars ; c'est pour cela que la séquence « questions du public » a été écourtée et que cela ait pu, à juste titre, choquer certains !*

N'ayant plus de nouvelles de la mairie, nous nous sommes déplacés au conseil municipal du 25 mars 2016 avec un représentant de la Confédération Paysanne et des Ildarais pour savoir où en était notre dossier, c'est alors que nous avons compris que nos relations s'étaient dégradées car Mme la maire nous apprend que dorénavant la communication passe par l'avocat de la mairie.

De nouveau, nous tombons de haut. Une mairie qui nous soutient (dans le texte), qui a un avocat, une assurance procès, et qui ne défend pas son projet d'installation de jeunes agriculteurs bio, pire qui fait appel à son avocat pour payer le moins possible… Non !!! Pour faciliter la communication face à deux jeunes paysans à qui on a coupé l'herbe sous le pied et qui n'ont plus un sou.

Prendre le risque de s'exposer face à une association qui a des moyens et une réputation, ou annuler un projet et se protéger d'un couple de paysan qui n'a plus rien ?…Preuve de courage, cynisme, médisance…Comment qualifier cela ? Est-ce là, le reflet de notre société ?

Nous n'avons pas entièrement saisi le concept de rotation du monde dans lequel nous vivons.

Nous sommes venus sur l'île d'Arz avec envie et volonté pour développer un projet communal, compliqué mais passionnant, nous avons travaillé avec dévotion, entretenu des relations sincères, transparentes et cordiales à tout moment.

Puis, nous nous sommes retrouvés dans une situation de précarité que nous n'aurions pas pu imaginer, et nous devons de surcroît, prendre un avocat que nous n'avons pas les moyens de payer pour discuter avec une mairie qui nous ferme ses portes…

Alors continuer en disant que :

Avril 2016 : *« La négociation entre les avocats des deux parties est en bonne voie. »*

Mme le maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, il ne faut pas mentir, la situation n'est pas rose et vos propositions sont inacceptables.

Nous avons travaillés durant plusieurs mois, (travail assimilable à ceux d'une entreprise de travaux agricoles) et investi dans vos parcelles pour les rendre productives.

Alors, oui ! Nous souhaitons négocier mais sur des bases honorables car nous avons travaillé et investit dans des parcelles communales dans le but d'une installation agricole qui n'existe plus. C'est notre argent qui a été investi dans vos parcelles, et notre temps de travail, ce n'est pas l'argent de la commune ni le temps de travail des employés communaux ou d'une entreprise extérieure. Nous ne

cherchons pas à gagner d'argent, nous ne demandons pas la lune, mais nous vous demandons d'être juste.

Nous vous avons toujours dit que nous souhaitions régler cette « affaire » à l'amiable en trouvant un consensus. Nous ne vous avons jamais demandé d'indemnités compensatoires pour le temps perdu, les points retraites perdus, notre situation qui en découle, nos enfants qui ne comprennent toujours pas…Nous avons toujours agit en transparence avec vous.

Notre pensée et notre volonté étant certainement trop orientées vers le bon sens et l'humanité, qui devrait primer dans ce genre de situation ; nous pensons éthique, vous pensez juridique (politique ?).

Nous avions confiance car vous seul avez le pouvoir de débloquer la situation. Non pas les îldarais qui nous soutiennent en grande majorité et qui ont conscience que ce projet est important pour le développement de l'île, mais c'est bien vous les élus qui dirigez cette île qui en avez le pouvoir.

Il faut savoir être juste et sage, assumer sans chercher à se dédouaner. Des erreurs ont été commises. Nous n'avons jamais cherché à pointer les fautes de cette installation avortée, mais vous ne pouvez pas dire :

« Les maraîchers eux-mêmes se sont-ils suffisamment préoccupés des précautions réglementaires à prendre dans l'aboutissement de leur projet ?"

C'était notre principale préoccupation, nous avons effectué de nombreuses recherches qui vous ont été remontées.

De plus, dès le début, nous avions demandé à la mairie des garanties sur les possibilités d'implantation des tunnels. La mairie nous les avait apportées en se référant à la préfecture puis nous avons contacté le service urbanisme de la chambre d'agriculture qui fit de même.

Il est injuste de nous mettre en cause car le montage du dossier a été fait par rapport aux possibilités et informations que la mairie nous donnait ou validait.

Aujourd'hui, en agissant ainsi, nous ne comprenons pas vos objectifs, ni votre finalité. Nous avons dû alerter un sénateur, les ministres de l'agriculture et de l'environnement afin qu'ils prennent la mesure de la situation. La ministre de l'environnement a saisi le nouveau préfet du Morbihan afin de clarifier la situation. De nombreuses personnes s'indignent suite à la diffusion du reportage paru sur le site de www.reporterre.net

« L'enjeu de la mairie reste toujours de développer une agriculture de proximité »

Que faites-vous pour développer cette agriculture de proximité ? Quels sont les projets ? Agriculture de proximité, mais « BIO » ? Quand vous avez autorisé les chasseurs de l'île à semer du maïs sur les parcelles que nous avons converti en bio, leur avez-vous demandé la certification bio concernant ces semences ?

Votre rôle d'institution n'est-il pas d'être exemplaire, d'agir avec sérieux et discipline, n'est-il pas de poursuivre les démarches pour installer de nouveaux agriculteurs « bio » sur cette zone compliquée qu'est le littoral ?

En écrivant ceci :

"Notre PLU ne proposait rien en positif ou en négatif pour l'installation de tunnels maraichers.".

Cela signifie qu'aucune loi n'interdit l'implantation de tunnel sur la parcelle citée, donc que penser de votre démarche d'annulation de déclaration préalable ? Etes-vous conscients d'avoir annulé ce projet sans raison valable et ne pas avoir tenu vos promesses à notre encontre ?

Vous êtes acteurs de la situation et c'est à vous d'assumer et, d'assumer pleinement, en conscience, vous devez agir et décider avec vos propres convictions, un maire a ce pouvoir et doit l'utiliser à bon escient.

Nous souhaitions que cette « affaire » se règle avec calme, intelligence et bienveillance, vous pouvez toujours en faire preuve.

Pour continuer dans la transparence et informer les nombreuses personnes qui demandent de nos nouvelles, nous vivons toujours dans l'atelier de menuiserie.

Par chance, une banque a accepté de nous financer (sans apport, ni garanties), une ancienne ferme à rénover (des fondations au toit), avec une parcelle de terre sur le secteur de Brocéliande, d'où nous sommes originaires et où nous avions des ruchers.

Etant diplômés en maraichage bio, apiculture et Herboristerie, nous mettons tout en œuvre pour développer notre activité d'apiculture, de production de plantes médicinales et de maraichage (les trois ateliers en bio + passage des préparations biodynamiques comme à l'île d'Arz).

Nos moyens étant très très limités, nous repartons de plus bas que zéro, car nous avons tout à créer, mais nous sommes courageux et travailleurs et nous nous focalisons sur les aspects positifs car enfin, nos enfants pourront retrouver un équilibre et nous avons de réels objectifs d'avenir.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Continuons à distribuer une énergie positive et surtout ne lâchons rien.

Jean-François Bato, Aude Salmon

Tous vos commentaires et sentiments peuvent nous être remontés sur cette adresse :
maraicherarz@hotmail.com

Ou à la mairie par mail à : secretariat@mairie-iledarz.fr
par courrier postal :
Mme la maire de l'Ile d'Arz (Marie-Héléne Stephany)
Le Prieuré
56840 Ile d'Arz